

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-282700020-20220121-AR20228-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

ARRETE N° 2022-8

PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2022 » POUR L'ACCES AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE,

VU La Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée,

VU le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, articles 17, 17-1 et 18,

VU le décret n°2012-924 du 30/07/2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au centre de gestion,

VU l'avis émis par la commission de promotion interne de catégorie B, en sa séance du **19 janvier 2022**

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude départementale établie au titre de la promotion interne à compter du 19 janvier 2022 pour l'accès au grade DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE est arrêtée de la façon suivante :

- Madame Cecilia HEURTIN, Seine Normandie Agglomération (SNA),

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen – Téléphone : 02.32.08.12.70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Eure

FAIT A EVREUX, LE 19 janvier 2022

Pascal LEHONGRE

Président du Centre de Gestion